

EXTRAIT DU REGISTRE D Reçu en préfecture le 25/10/2019 DU CONSEIL M Affiché le IPAL

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

AIGONDI ID: 079-200084630-20191022-DEL_2019_137-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

L'an deux mil dix-neuf, le 22 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES: Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

CARPENTIER Ludovic, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel,

DAGOIS Françoise, pouvoir à BIRAUD Vanessa, HIPEAU Gaëlle, pouvoir à AUDOUX Angélique, MAGNE Didier, pouvoir à NOIZET Michel

Excusé(e)(s): **AUTRET Erwan**

> BARBAREAU Freddy **DUCHEMIN Jean-Luc GIRAULT Maryvonne** MARTINEZ Olivier

BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, Absent(e)(s):

> BRELAY Lylian, CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole,

LOMBARD Jacques, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey.

PARANT Dominique Secrétaire de séance :

Nombre de membres :

- En exercice: 46 - Présents : 25 - Votants: 29 - Procuration(s): 4 - Absent(s) excusé(s): 5

- Absent(s): 12

DEL 2019 137

Date de convocation : Le 16 octobre 2019

Date d'affichage: Le 16 octobre 2019

Fait à Aigondigné, Le 22 octobre 2019

Ont signé au registre tous les

membres présents. Pour extrait conforme

Délibération 2019 137 : VOIRIE

Objet : Attribution du marché de réfection de la voirie communale

Considérant le Marché public passé en procédure adaptée selon le code de la commande publique,

Considérant que les entreprises avaient jusqu'au 16 septembre 2019 pour proposer une offre,

Considérant que la commission des marchés s'est réunie le 09 octobre 2019 pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Considérant l'avis de la Commission des marchés du 09 octobre 2019,

Considérant le récapitulatif ci-dessous de l'ensemble des marchés relatifs à la réfection de la voirie communale :

Entreprises	Base HT	Option HT	Délais	Rang (prix)
COLAS	119 043,00 €	20 191,00 €	4 semaines	1
EUROVIA	149 119,50 €	22 729,50 €	5 semaines	2

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS avec l'option :

LOTS	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	ESTIMATION	MONTANT H.T.	POINTS	RANG
LOT	VOIRIE	COLAS	133 575,00 €	119 043,00 €	100	1
OPTION		21 620,00 €	20 191,00 €			
TOTAL DU MARCHE			155 195,00 €	139 234,00 €		



EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le

ID: 079-200084630-20191022-DEL_2019_137-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- De suivre l'avis de la commission des marchés,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent,
- De porter au budget les crédits nécessaires à l'opération.



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.